Projet de parc éolien d'Andilly-les-Marais

Compte-rendu de la réunion du comité de suivi 17-12-2019

Présents :
Parc naturel régional du Marais Poitevin
Gaëlle ROMI - chargée de mission énergies et territoire

DDTM 17
François TITIERES - chargé de mission énergies renouvelables

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Jérome LE GOVIC – chef du service transition énergétique et résilience écologique (TERE)
Denis PAILLET – chargé de mission PCAET

Syndicat Mixte du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Aunis
Guy DENIER - Représentant le Président du syndicat mixte - Vice-Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle en charge de l'environnement et de la Transition énergétique.
Nicolas CAJON – responsable

LPO 17
Loïc PETIT - bénévole

Chambre d'Agriculture 17
Pascal CHIASSON - administrateur
Thomas LEBORGY – chargé de mission

Commune d'Andilly
Sylvain FAGOT – Maire

Communauté de communes Aunis Atlantique (CCAA)
Karine DUPRAZ – Vice-présidente en charge de la commission Environnement et Tourisme
Carole CHASSAGNOUX - responsable Service Transition énergétique et mobilités

À NOUS L'ÉNERGIE ! renouvelable et solidaire (ANE !rs)
Aline BERNARDIN – administratrice et membre du comité consultatif du TEPOS Aunis-Atlantique
Georges VASSEUR – administrateur
Guy MARTIN – administrateur

Terra Énergies
Mathieu GODDEFROY – Directeur

Valorem
Thomas SENANT - Chef de projet développement

Absents excusés :
Jean-Pierre SERVANT – président de la CDC Aunis-Atlantique
Alain BENETEAU – Adjoint au Maire d'Andilly
Fabien DESBORDES – administrateur ANE!rs
Catherine MENARD – DREAL, chargée de mission espèces protégées
Nicolas BASSELIER – Préfet de Charente-Maritime
Françoise COUTANT – vice-présidente climat énergie du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
Lionel QUILLET – vice-président du Conseil Départemental de Charente-Maritime
Charlène SUIRE – chargée de mission CIRENA

Absents :
ADEME
Unité Départementale Architecture et Patrimoine (UDAP 17)
Maire de ST Ouen d'Aunis
Maire de Villedoux

Maire de Marans
Maire de Longèves
Maire de Ste Soulle
Nature Environnement 17

Rédaction du compte-rendu : ANE!rs

Présentation des participants et du comité de suivi
Sylvain FAGOT accueille les participants et décrit la démarche menée par la commune avec Valorem, l'association ANE!rs puis Terra énergies et la CDC Aunis-Atlantique pour que ce projet de parc éolien d'Andilly devienne un projet citoyen. Via une société citoyenne, les habitants de la commune et des environs seront sollicités pour participer au capital de la société de projet et les acteurs du territoire local disposeront d'une majorité dans la gouvernance du parc éolien.

Guy Martin présente le rôle du comité de suivi du parc éolien. Il se réunira semestriellement pour présenter l'évolution du projet et recueillir les remarques des participants qui permettront au comité de pilotage du projet de disposer d'un éclairage externe. Il a vocation à perdurer durant toute la durée du parc depuis sa conception jusqu'à son démantèlement. Sa composition pourra évoluer dans le temps et en particulier accueillir des représentants d'habitants, voire se dérouler en public.

Un tour de table permet aux participants de se présenter et exposer les sujets qu'ils souhaitent aborder durant la réunion.
Guy Denier et Karine Dupraz évoquent la réunion qui s'est tenue le matin même en préfecture sur les énergies renouvelables en Charente-Maritime. Le Conseil Départemental y a rappelé sa demande de moratoire pour prendre un temps d'évaluation des parcs éoliens déjà réalisés. L'importance de la position des EPCI en matière d'énergies renouvelables dans l'élaboration des PCAET a été soulignée. La démarche menée par le PNR du Marais Poitevin sur une cartographie des zones compatibles avec un développement de parcs éoliens a été saluée comme appui aux délibérations des collectivités locales et aux décisions du Tribunal Administratif lors de recours.
Nicolas Cajon évoque la problématique des parcs éoliens et de leur maîtrise par les institutions locales.
François Titières demande si des démarches de parcs éoliens citoyens existent ailleurs et leur répercussion sur l'acceptabilité.
Loïc Petit fait part de sa préoccupation sur le maintien de la biodiversité dans ce projet.
Thomas Leborgy fait part de la démarche de la Chambre d'Agriculture pour que les agriculteurs soient associés au développement du parc et puissent y investir pour gagner de la plus-value sur l'exploitation de leurs terres.

Les 5 acteurs, membres du comité de pilotage du projet de parc éolien présentent leur structure et ce qui les a conduits à s'engager dans ce projet.
La commune d'Andilly-les-Marais avait été informée en 2015 par Georges Vasseur et Guy Martin, sociétaires d'Enercoop, fournisseur coopératif d'électricité renouvelable de l'existence de parcs éoliens citoyens. Sollicitée par plusieurs développeurs éoliens, elle a décidé de lancer durant l'hiver 2018 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de retenir une société qui accepterait d'ouvrir le capital de la société dédiée au parc éolien.
Valorem a répondu et été lauréat en mars 2018 de cet appel. La société de développement éolien basée à Bègles favorise la participation citoyenne en particulier via les plateformes de prêts. Cette fois-ci, elle a accepté de partager le capital de la société de projet et donner une majorité à une gouvernance d'acteurs locaux. Valorem a souhaité participer à cette démarche innovante en Charente-Maritime pour bien prendre en compte les souhaits des acteurs du territoire et en améliorer l'acceptabilité.
ANE!rs : L'association basée à La Rochelle et agissant sur l'Aunis, fait partie de 2 réseaux : régional avec CIRENA qui apporte un appui aux porteurs de projets citoyens de production EnR en Nouvelle-Aquitaine et national avec Énergie Partagée (EPI). Elle a accompagné la CDC d'Oléron et des habitants pour créer en 2018 Oléron Sous le Soleil 17 (OSS17) qui implante ses premières toitures solaires photovoltaïques.
Une douzaine de parcs citoyens éoliens ont été réalisés en France notamment en Bretagne et Pays de la Loire et une vingtaine sont en projets. Il en résulte une meilleure acceptabilité des projets sans empêcher parfois des recours et de meilleurs retours financiers sur les territoires d'implantation. => carte des projets soutenus par EPI
La Communauté de Communes d'Aunis-Atlantique a été retenue par la région NA pour développer une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS). Des objectifs de diminution de sa consommation d'énergie et de production locale d'énergies renouvelables (EnRs) ont été définis à l'horizon 2050 en y associant les citoyens du territoire. Un comité consultatif a été créé à cet effet. L'implication dans le projet d'Andilly est une des concrétisations de ces engagements.
Le fonds d'investissement Terra énergies (TE) a été créé à l'initiative de la région NA afin de participer au capital des sociétés de production EnRs sur son territoire. En rejoignant le projet d'Andilly, TE participe pour la première fois dès la phase risquée de développement d'un projet éolien. Il a aussi vocation a apporter un appui financier aux acteurs locaux du territoire durant les phases de développement et de levées de fonds.

Présentation du projet :

Thomas Senant présente un diaporama qui détaille la progression de l'étude du projet de parc menée depuis avril 2018. En réponse à une question sur la participation au capital de la société de projet, il précise que Valorem conservera 51 % des parts mais que la gouvernance de la société sera décorrélée de l'actionnariat pour qu'une majorité de voix (60%) soit attribuée aux acteurs locaux. Une close de préemption est prévue afin que les associés aient une priorité d'achat en cas de retrait de l'un d'entre eux.

Aline Bernardin présente la démarche de mutualisation des indemnités foncières proposée par ANE!rs, qui a permis aux propriétaires et exploitants de la zone d'implantation potentielle (ZIP) du parc éolien de se mettre d'accord sur la répartition de ces indemnités entre toutes les personnes qui signent une promesse de bail avec la société de projet. Cette démarche favorise l'implication des agriculteurs et propriétaires fonciers dans un projet qui se situera sur leurs terres.

Un co-développement partiel entre Valorem et les autres futurs associés fera l'objet de contrats de développement à signer au printemps 2020. Ils prendront en compte notamment du temps consacré par les collectivités locales.

La détermination de la ZIP répond à la juxtaposition de contraintes de distance aux habitations, aux routes, conduite de gaz, de ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), aéronautiques, de faisceau hertzien. L'ancien fuseau de l'autoroute A831 pose un problème particulier souligné par Nicolas Cajon. Cette réservation figure au SCOT actuel, mais du fait de l'expiration de la DUP (déclaration d'utilité publique), elle n'a plus d'effet contraignant. Le département de Charente-Maritime a émis le souhait de conserver le tracé de l'un des fuseaux dans la perspective de construire une route alternative à l'A831 avec le département de Vendée. Il a notamment demandé de prendre ce souhait en compte dans le PLUIH (Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat) en cours d'élaboration en Aunis-Atlantique. En l'absence de contrainte réglementaire actuelle de cette réservation du fait notamment du passage des collectivités locales d'Aunis Atlantique en RNU (réglementation nationale d'urbanisme) au 1er janvier 2020, quelle position prendront les services de l'État ? François Titières indique qu'une réponse y sera apportée prochainement et nécessitera sans doute une saisine écrite du Préfet. La commune d'Andilly a délibéré sur l'acceptation du PLUIH en émettant une réserve demandant la suppression de ce fuseau routier.

Les études de vent, d'environnement (flore et faune) menées par NCA Environnement et de paysage menées par Equilibre Paysage sont présentées par Thomas Senant. Loïc Petit indique que la bibliographie locale de la LPO a été fournie pour compléter les études. La prise en compte des préconisations permettra cet hiver de déterminer les scénarii d'implantation des éoliennes et la rédaction de l'étude d'impact.

Guy Martin présente le dispositif de concertation piloté par ANE!rs. L'association IFRÉE (institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) est mandatée pour mener une démarche qui intervient en cours d'études. De ce fait, il est important de distinguer les éléments qui sont proposés à la concertation de ceux qui font l'objet d'une seule information. La création de la société citoyenne et la manière dont les habitants souhaiteront s'approprier le futur parc éolien durant sa phase d'exploitation seront les principaux thèmes de la concertation. La commune d'Andilly informe ses habitants régulièrement de l'avancement du projet au travers de son bulletin municipal.

Le calendrier des étapes prochaines du développement sont présentées. La demande d'autorisation environnementale est prévue en mai 2020 et une construction du parc est envisagée au plus tôt en 2024.

Denis Paillet demande si le risque de ne pas être retenu dans l'Appel d'offres (AO) de la CRE (commission de régulation de l'énergie) pour l'achat de la production électrique a été envisagé. Il évoque les dispositifs d'achat direct hors AO menés notamment par la coopérative Enercoop. De nombreuses incertitudes sur les dispositifs de la CRE qui existeront dans 4 ans lorsque la demande sera effectuée ne permettent pas de se prononcer dès maintenant sur la manière dont la vente d'électricité sera réalisée. Le fait de présenter un projet citoyen devrait néanmoins favoriser sa prise en compte par la CRE.

En réponse à une question de Loïc Petit, des mesures compensatoires seront envisagées dans l'étude d'impact et seront à préciser en 2021 après instruction du dossier par les services de l'État.

Sylvain Fagot clôt cette première réunion du comité de suivi en remerciant les participants pour leur implication dans les échanges.